

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD704

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 7 TER

1° Substituer aux alinéas 3 à 6, l'alinéa suivant :

« 2° À la première phrase du premier alinéa du II, les mots : « la moitié » sont remplacés par le mot : « neuf ». » ;

2° En conséquence, au début de l'alinéa 1, supprimer la référence :

« I. - ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à revenir à la rédaction de l'article 7 *ter* issue des travaux de l'Assemblée nationale afin de prévoir que neuf membres du conseil d'administration de l'ONCFS sont des représentants du monde de la chasse, et non la moitié des vingt-deux membres.